

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

COMMUNE DE ROUVRES

Réunion ordinaire 10 juillet
L'an deux mille vingt

Date de la convocation	
01 juillet 2020	
Nombre de membres	15
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	15
Nombre de pouvoirs	3

L'an deux mille vingt le 10 juillet à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans la salle Michel LEGRAND, conformément à l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, sous la Présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire.

Nombre maximal de personnes autorisées à y assister : 6, conformément à l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020.

ÉTAIENT PRESENTS :

Madame Nathalie MILWARD, Monsieur Albert ROUILLARD, Madame Caroline DUPOND, Madame Catherine PONSARDIN, Monsieur Thierry FERRIÉ, Monsieur Vincent RAYMOND, Monsieur Hadrien LESUEUR, Madame Odile MENNESSON, Monsieur Cyril CHESNEL, Monsieur Jérémie ZARPAS, Monsieur Jehan LALANDE, Madame Danièle LARGILLIERE.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur Christophe LEBON ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémie ZARPAS,
Madame Alice LIGNEUL ayant donné pouvoir à Monsieur Albert ROUILLARD
Monsieur Aurélien MAUFRAIS ayant donné pouvoir à Madame Catherine PONSARDIN

Appel des membres du conseil municipal par Madame le Maire

Noms/Prénoms		Noms/Prénoms	
DUPOND Caroline	P	LALANDE Jehan	P
LARGILLIERE Danièle	P	LEBON Christophe	Pouvoir
LIGNEUL Alice	Pouvoir	LESUEUR Hadrien	P
MENNESSON Odile	P	MAUFRAIS Aurélien	Pouvoir
MILWARD Nathalie	P	RAYMOND Vincent	P
PONSARDIN Catherine	P	ROUILLARD Albert	P
CHESNEL Cyril	P	ZARPAS Jérémie	P
FERRIÉ Thierry	P		

Légende : P : Présent E : Excusé
A : Absent

Désignation d'un volontaire pour assurer le secrétariat de séance :

Thierry FERRIÉ conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal :

Aucune observation n'étant soulignée, l'assemblée approuve le compte-rendu du 29 juin 2020 ;

La feuille d'émargement du Conseil Municipal du 29 juin 2020 est signée par les membres présents.

1/ Approbation du compte administratif 2019
2/ Approbation du compte de gestion 2019 (Délibération n° 2020/25)

Madame le Maire présente les résultats issus du compte administratif 2019 du budget général :

	Résultat de l'exécution			Résultat antérieur reporté		Résultat cumulé	
	mandats émis	titres émis	résultat/solde	déficit	excédent	déficit	excédent
Fonctionnement	556 160.21	661 417.07	+ 105 256.86		181 299.85		286 556.71
Investissement	187 613.64	369 528.06	+ 181 914.42	- 228 391.74		- 46 477.32	

	Reste à réaliser	
	dépenses	recettes
Fonctionnement	0.00	0.00
Investissement	14 418.04	0.00

Madame le Maire commente le compte administratif, en notant principalement :

Un compte administratif qui présente un excédent de fonctionnement de 105 256.86 € pour 2019 avec un total en résultat cumulé de 286 557 €.

En dépenses de fonctionnement un réalisé 2019 qui s'élève à 556 161 € (contre 576 024 € en 2018) soit 19 863 € de moins.

Des recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 661 417 € contre 660 197 € en 2018.

Une section de fonctionnement toujours maîtrisée : un réalisé de l'ordre de - 31 % par rapport au prévisionnel 2019 (diminution des dépenses par rapport à 2018).

Une réalisation des dépenses d'investissement à hauteur de 187 614 €.

Madame le Maire quitte l'assemblée et Monsieur le 1^{er} adjoint fait procéder au vote concernant l'approbation du compte administratif 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 3 avril 2019 approuvant le Budget Primitif 2019 ;

Vu le compte administratif joint ;

Vu le compte de gestion de Monsieur le Receveur joint ;

Considérant en outre l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur ;

Article 1 : Donne acte à Madame le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2019 et arrête les résultats tels qu'ils figurent dans le document joint.

Article 2 : Adopte le Compte de Gestion 2019 de Monsieur le Receveur.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

3/ Vote des subventions aux associations au titre de l'exercice 2020 (Délibération n° 2020/26)

Madame le Maire rappelle que comme chaque année, de nombreuses associations ou écoles sollicitent la commune pour recevoir des subventions.

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2020 en euro
Amicale des Pompiers d'Anet	135
Association Rouvr'et'vous	650
Association pêcheurs Bercheriens	144
Association Val des Loisirs	300
Comité des fêtes d'Anet	300
Gymnastique volontaire de Rouvres	600
ASRER	500
Réserve	200
TOTAL	2 829

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer les subventions aux associations comme indiquées dans le tableau ci-dessus, sous réserve de la présentation du bilan financier et du bilan d'activité pour l'exercice 2019.

Ces subventions seront inscrites au budget primitif 2020.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

4/ Affectation du résultat de l'exercice 2019 (Délibération n° 2020/27)

Madame le Maire commente les résultats issus des comptes administratifs 2019 et fait une proposition d'affectation des résultats.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir examiné le compte administratif du budget principal ;

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2019 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement 2019	105 256.86 €
Excédent de fonctionnement reporté 2018	181 299.85 €
Total Excédent de fonctionnement	286 556.71 €

Excédent d'investissement 2019	181 914.42 €
Ou Déficit d'investissement reporté 2019	-228 391.74 €
Excédent d'investissement reporté 2018	
Total Déficit d'investissement	- 46 477.32 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2019 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	14 418.04 €
Recettes d'investissement reportées	0.00
Solde positif	-14 418.04 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	<u>60 895.36 €</u>
--------------------------	---------------------------

DELIBERE

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	60 895.36 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	225 661.35 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	46 477.32 €

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

5/ Budget primitif 2020 (Délibération n° 2020/28)

Madame le Maire présente le budget primitif 2020. Celui-ci s'inscrit dans :

- la stabilisation des taux d'imposition : pas d'augmentation depuis 3 années consécutives,
- la recherche quasi systématique d'aides financières auprès des partenaires institutionnels avec réalisation des projets que si l'aide est accordée,
- la recherche quasi systématique d'économie avant d'engager une dépense (nécessaire négociation et ne pas hésiter à demander des gestes commerciaux).

Les propositions 2020 sont définies selon des orientations validées :

- ▶ En investissement, propositions pour 2020 :
 - Déploiement de la vidéo protection,
 - Poursuite de la politique de rénovation du patrimoine bâti de la commune (église : assainissement et restauration des couvertures et des charpentes : lancement des phases d'études), remplacement des fenêtres et portes de la mairie
 - Une poursuite de la politique d'équipement des ateliers municipaux (matériels et outillages : cuve d'arrosage et nettoyeur haute pression),
 - Etudes et aménagements de plantations afin d'améliorer la sécurité routière tout en embellissant le village (réalisation du Master Plan),
 - Pour la sécurité des enfants, création d'un abri bus,
 - Sécurité incendie : création d'un point d'eau incendie aux Basses Lisières,
 - Poursuite des achats de décorations de Noël.

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré ;

Article 1 : Adopte le Budget Primitif comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
				Chapitre	002	Excédent antérieur	225 661.35
Chapitre	011	Charges générales	131 862.80	Chapitre	70	Produits des services	1 050.00
Chapitre	012	Charges personnel	161 900.00	Chapitre	13	Atténuation de charges	3 450.01
Chapitre	014	Atténuation produits	94 085.00	Chapitre	73	Impôts et taxes	454 520.00
Chapitre	022	Dépenses imprévues	20 606.62	Chapitre	74	Dotations et particip°	122 850.00
Chapitre	023	Virement investissem.	170 002.56	Chapitre	75	Autres produits gestion courante	3 600.00
Chapitre	042	Opérations d'ordre de transfert	20 523.38	Chapitre	76	Produits financiers	0.00
Chapitre	65	Autres charges gestion	166 034.00	Chapitre	77	Produits exceptionnels	0.00 €
Chapitre	66	Charges financières	6 267.00				
Chapitre	67	Charges exceptionnelles	25 000.00				
Chapitre	68	Dotat° aux amort. Et aux provisions	14 850.00				
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE			811 131.36	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE			811 131.36

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	01	Solde d'excédent investissement reporté	46 477.32	Chapitre	1068	Solde d'excédent investissement reporté	60 895.36
Chapitre	16	Emprunts, dettes assimilées	38 357.97	Chapitre	21	Virement fonctionnement	170 002.56
Chapitre	10	Dotations, fonds divers et réserves	450.38	Chapitre	040	Opérations d'ordre de transfert	20 523.38
Chapitre	20	Immobilisations Incorporelles	43 960.00	Chapitre	10	Dotations/fonds divers	18 392.41
Chapitre	204	Subventions d'équipt versées	0.00	Chapitre	13	Subventions d'investissement	0.00
Chapitre	21	Immobilisations corporelles	131 720.00	Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées	1 650.00
Chapitre	23	Immobilisations en cours	10 498.04				
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE			271 463.71	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE			271 463.71

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Article 2 : Adopte le Budget Primitif 2020 équilibré en dépenses et recettes

Section de fonctionnement :

Dépenses : 811 131.36

Recettes : 811 131.36

Section d'investissement :

Dépenses : 271 463.71

Recettes : 271 463.71

Article 3 : Adopte le Budget Primitif 2020 comme suit en globalité

Dépenses : 1 082 595.07

Recettes : 1 082 595.07

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

**6/ Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
(Délibération n° 2020/29)**

Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres :

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DÉCIDE pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (voir liste en page 8 et page 9).

7/ Questions diverses :

A/ Fibre optique : Il sera nécessaire de revoir certains cheminements de câbles.

B/ Antenne GSM : La déclaration de commencement des travaux est arrivée en mairie.

C/ Problèmes de stationnements : Rue des Forges, route de Bû, rue de Houdan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.